

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2024_124

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par la MIROITERIE GRANGE en date du 17 juillet 2024.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin de permettre l'installation d'un camion grue pour le levage d'une baie vitrée,
Parking de l'ancienne mairie (Place du Foron).

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, l'aire de retournement située en face de la Poste sera réservée pour la Miroiterie GRANGE le **Mardi 30 Juillet 2024 de 8h00 à 12h00**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 17/07/2024

Pour extrait conforme au
Registre des arrêtés
Scionzier le



Le Maire,
Sandro PÉPIN.

